

**Chantal BERTOUILLE**  
*Député wallon*  
*Echevin de Comines-Warneton*

Comines, le

*Rue des Canons, 39*  
7780 COMINES

 056 55 63 59  
 056 55 90 80  
 0478 27 98 94  
 bertouille.ch@skynet.be  
 www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 05/040

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

**Le mauvais état du réseau routier wallon coûte 4,5 millions d'euros à la Région wallonne par an pour indemniser les victimes**

Fréquemment, les automobilistes et autres usagers de la route peuvent être victimes d'accidents particulièrement graves en raison du mauvais état de la chaussée (chute de blocs de béton, soulèvement des dalles au niveau des joints de dilatation, etc...).

Le Député Chantal Bertouille vient donc d'interroger le Ministre Michel Daerden sur le nombre d'accidents mettant en cause directement le mauvais état de la route en Région wallonne, ainsi que sur le coût des indemnisations.

Ainsi, en 2002, le service juridique du MET a eu à traiter 775 demandes d'indemnisation de tiers mettant en cause la responsabilité juridique de la Région wallonne dans le cadre d'accidents de roulage survenus sur le réseau.

En 2003, 561 dossiers ont été traités, tandis qu'en 2004 ce chiffre s'élevait à 507 dossiers.

La gravité des accidents peut varier entre les simples dégâts matériels et les dommages corporels importants.

Par ailleurs, il faut savoir que, en prévision d'éventuelles indemnisations, le MET a budgété pour 2005 : 1.400.000 euros pour couvrir les honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration et 3.000.000 d'euros pour le versement d'indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région wallonne.

Bien entendu l'amélioration progressive du réseau routier devrait contribuer, en partie, à réduire le nombre de cas où la Région wallonne est sollicitée dans le cadre de ce type de dossier.